

FLASH BOURSIER

L'ACCORD COMMERCIAL ETATS-UNIS CHINE PATINE

En résumé :

Peu de croissance prévue au 4T en Europe

L'OCDE prévoit une faible croissance mondiale pour 2019 et 2020

Situation générale

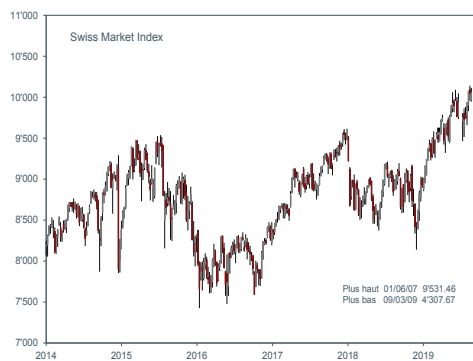
La signature d'un accord dit de «phase 1» entre les Etats-Unis et Pékin a rapidement été mise en doute, ce qui a modéré l'optimisme des investisseurs craignant que la hausse des droits de douane, prévue le 15 décembre, entre en vigueur.

Peu de crédit a été accordé aux propos tenus par les dirigeants Américains et Chinois, estimés conciliants mais aussi ambigus. En effet, le président chinois Xi Jinping aurait déclaré qu'il n'a pas peur de la guerre commerciale et que la République populaire voulait un accord basé sur le respect et l'égalité. Donald Trump de son côté a dit qu'un accord était très proche mais que Xi le voulait beaucoup plus que lui. Par ailleurs, l'administration Trump envisage d'ouvrir une nouvelle enquête commerciale contre l'Union européenne pour justifier notamment l'instauration de droits de douane sur les importations américaines d'automobiles.

Les indicateurs de directeurs d'achats PMI publiés en zone euro pour novembre restent faibles, à 46.6 pour le secteur manufacturier. Le PMI composite a légèrement décliné à 50.3. Le fléchissement du secteur des services montre que le ralentissement se propage au reste de l'économie, laissant craindre peu de croissance au quatrième trimestre. En Allemagne, il y a toutefois quelques signes que la récession industrielle a passé le pire, avec un PMI en

légère hausse à 43.8 en novembre. Au Japon, le ralentissement persiste avec une contraction du PMI manufacturier en novembre et un déclin des exportations. L'indice de confiance des consommateurs américains est ressorti en hausse à 96.8. L'OCDE prévoit désormais une croissance mondiale de 2.9% pour 2019 et 2020, soit la plus faible depuis 2008. Les Etats-Unis devraient progresser de 2.3% cette année et la zone euro de 1.2% tandis que le PIB chinois avancerait de 6.2%.

Les marchés boursiers nous semblent actuellement situés en zone surachetée, ce qui motive un positionnement prudent. Au gré du déroulement de la campagne électorale américaine et des candidats qui se profilent, on peut s'attendre à plus de volatilité des actions dans les mois à venir, en fonction notamment des débats et propositions concernant le système de santé, la technologie ou la taxation des entreprises.



L'indice SMI passe enfin à la hausse (10'400 points). La clôture de vendredi prochain devrait nous donner une indication quant à la poursuite ou à la fin de la tendance haussière actuelle.

L'essentiel en bref

	USD/CHF	EUR/CHF	SMI	EURO STOXX 50	DAX 30	CAC 40	FTSE 100	S&P 500	NASDAQ	NIKKEI	MSCI EMERGING MARKETS
Dernier	1.00	1.10	10'369.44	3'687.32	13'163.88	5'893.13	7'326.81	3'110.29	8'519.89	23'112.88	1'048.55
Tendance	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔
%YTD	1.63%	-2.49%	23.02%	22.85%	24.67%	24.57%	8.90%	24.07%	28.40%	15.48%	8.57%

FLASH BOURSIER

TITRE SOUS LA LOUPE

La Française des Jeux (ISIN : FR0013451333, prix : EUR 22.70)

Les deux premiers jours de cotation



Les investisseurs ayant obtenu des titres lors de l'entrée en bourse de la Française des Jeux auront certainement eu l'impression de décrocher le gros lot. En effet, cette IPO, la plus grande sur le marché français en 2019, a été de multiples fois sursouscrite. Parmi les gagnants du tirage, 500'000 particuliers français et des investisseurs institutionnels focalisés sur le long terme comme les assurances-vie.

Sur le papier, La Française des Jeux coche toutes les cases : l'entreprise génère plus de 95% des mises au travers d'un monopole, la croissance de ces mises est attendue aux alentours de 3-4% par année, et le titre propose un rendement de 3.5%.

Le caractère acyclique de l'activité de la Française des Jeux est également un attrait : le nombre de joueurs et les montants engagés ne varient guère selon les phases du cycle économique, ce qui lui confère un caractère quasi-obligataire.

La Française des Jeux organise l'EuroMillions, une loterie à dimension européenne qui inclut 9 pays (dont la Suisse). Le jackpot est plafonné à EUR 190 millions et la probabilité d'empocher la mise est de 1/140'000'000.

Les investisseurs trouveront sans doute dans le titre une plus grande certitude de ne pas perdre leur mise de départ.

Auteurs :

Jean-Paul Jeckelmann,
CIO, CFA

Julien Stähli,
MBF Boston University

Françoise Mensi,
Dr. ès sc. éco.

Pierre-François Donzé,
Licencié HEC

Valentin Girard,
CFA, MScF Université de
Neuchâtel

Karine Patron,
MScF Université de
Neuchâtel

Contact :

Banque Bonhôte & Cie SA
2, quai Ostervald
2001 Neuchâtel / Suisse
T. +41 32 722 10 00
contact@bonhote.ch
www.bonhote.ch

 [facebook.com/
banquebonhote](https://facebook.com/banquebonhote)

 [linkedin.com/company/
banque-bonh-te-&-cie-sa](https://linkedin.com/company/banque-bonh-te-&-cie-sa)

 [twitter.com/
alexvincinet](https://twitter.com/alexvincinet)

Ce document, purement informatif, se base sur des informations récoltées auprès de sources considérées comme fiables et à jour, sans garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Les marchés et produits financiers sont par nature sujets à des risques de pertes importants qui peuvent s'avérer incompatibles avec la tolérance au risque du lecteur. Les performances passées reflétées dans ce document ne sont pas des indicateurs de résultats pour le futur. Ce document ne constitue pas un conseil ou une offre d'achat ou de vente de titres ou de quelque produit financier que ce soit à l'intention du lecteur et n'engage ainsi en aucun cas la responsabilité de la Banque. La Banque se réserve le cas échéant le droit de s'écarter des avis exprimés dans ce document, notamment dans le cadre de la gestion des mandats de ses clients et de la gestion de certains placements collectifs. La Banque est une banque suisse soumise à la surveillance et à la réglementation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Elle n'est ni au bénéfice d'une autorisation, ni surveillée par un régulateur étranger. Par conséquent, la diffusion de ce document hors de Suisse, comme la vente de certains produits à des investisseurs résidents ou domiciliés hors de Suisse, peuvent être soumis à des restrictions ou à d'éventuelles interdictions en vertu de lois étrangères. Il incombe au lecteur de se renseigner quant à son statut à cet égard et de respecter les lois et règlements qui le concernent. Nous vous conseillons de consulter des conseillers professionnels qualifiés notamment en matière juridique, financière et fiscale pour déterminer votre position par rapport au contenu de la présente publication.